

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS				ARRIVÉES A					CAHORS				MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dep. pr Montaub.	Arrivées	Dep. pr Cahors	Dep. pr Toulouse	(Arrivée).		
10 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> matin.	6 <sup>h</sup> 35 <sup>m</sup> matin.	8 <sup>h</sup> 12 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 22 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 40 <sup>m</sup> m.	Midi 18 <sup>m</sup>	3 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> s.	Midi 36 <sup>m</sup>	11 <sup>h</sup> 46 <sup>m</sup> s.	9 <sup>h</sup> 51 <sup>m</sup> m.	5 <sup>h</sup> 5 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 1 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 25 <sup>m</sup> m.	7 <sup>h</sup> 56 <sup>m</sup> m.	9 <sup>h</sup> 21 <sup>m</sup> mat.		
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 <sup>h</sup> 15 <sup>m</sup> s.	2 <sup>h</sup> 45 <sup>m</sup> soir.		
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —			4 39 m.	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —		

Train de foire : Départ de Libos à 7<sup>h</sup> 10<sup>m</sup> matin. — Arrivée à Cahors à 9<sup>h</sup> 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 25 Novembre.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 novembre

#### Le Budget.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1885.

M. Tirard, ministre des finances : Je me propose de répondre au discours si élevé dans lequel M. Ribot a fait un sombre tableau de la situation financière. Je viens démontrer que le budget de 1885 est un des plus solidement établis qui aient été présentés à la Chambre.

Les remèdes proposés par M. Ribot à la situation sont d'une pratique difficile. Il est impossible de réduire les dépenses dans une grande mesure; il est également impossible d'opérer la suppression du budget extraordinaire. De même, on ne peut arrêter les subventions aux écoles, aux chemins. M. Ribot l'a reconnu lui-même en ajoutant qu'il fallait faire la liquidation par un grand emprunt.

An point de vue économique, il ne faut pas s'alarmer; des progrès se font à l'étranger dans le domaine industriel et commercial. Il est d'ailleurs naturel que les progrès soient très rapides dans les pays où il n'y avait rien auparavant. Il n'est pas logique de redouter la rentrée des marchandises étrangères en France, quand on fait tant d'efforts pour attirer les perfectionnements en multipliant les voies de communications.

Les craintes exagérées que l'on étale trop fréquemment nous font beaucoup de tort à l'étranger où elles sont exploitées par nos concurrents. (Très bien!)

Répondant à M. Amagat, l'orateur signale les différences qui existent entre le compte rendu in extenso et le compte rendu analytique du discours de cet orateur, notamment en ce qui concerne l'emploi des excédents. Il y a eu dans le premier des altérations très sensibles.

On a contesté l'exactitude des évaluations de recettes. Le système des majorations mis en pratique par M. Léon Say n'est pas absolument blâmable. Il a permis de reporter au budget ordinaire certaines dépenses qui figuraient indûment au budget extraordinaire. Il a surtout eu pour effet d'enrayer l'augmentation des dépenses en ne faisant

plus apparaître au cours de l'exercice des plus-values qui étaient des excitations perpétuelles à la dépense. Seulement, le moment n'était pas favorable. La crise financière survenue, on s'est trouvé en présence de déficits dans les recettes.

Dans la préparation du budget de 1884, certaines majorations ont été admises, mais seulement pour les recettes certaines. Pour 1885 on est revenu à la règle absolue qui fait reposer l'évaluation des recettes sur le chiffre réalisé dans le dernier exercice connu.

On a critiqué le chiffre adopté pour les sucres, mais la recette réalisée dans les dix premiers mois de 1884 donne la certitude que ce chiffre sera non-seulement atteint, mais dépassé en 1885.

Pour les tabacs, la plus-value est certaine. L'augmentation des crédits pour les salaires et l'achat des matières a une contre-partie assurée dans les ventes. Il en sera de même pour les postes et télégraphes. Il y a une progression certaine dans les recettes comme dans les dépenses.

Les fraudes résultant du privilège des bouilleurs de cru sont si attrayantes pour le producteur qu'on réclame maintenant le même privilège pour la betterave que pour le raisin. Si l'on accueillait cette réclamation, autant vaudrait renoncer à l'impôt sur l'alcool. Il y aurait au contraire des mesures à prendre pour réprimer la fraude qui cause le plus grand préjudice au trésor et au commerce honnête s'il y en a encore. (Bruit.)

L'administration avait fait des propositions dans ce sens. La commission du budget les a réservées, mais elles pourraient être reprises.

En fin de compte, ces évaluations de recettes ont été diminuées de 60 millions environ. La commission du budget a opéré des réductions de dépenses pour le même chiffre, mais bientôt est survenue la nécessité d'inscrire au budget de nouveaux crédits notamment 23 millions pour les garanties d'intérêt des Compagnies de chemins de fer, par suite de l'insuffisance de leurs recettes.

Ce n'est qu'un chiffre provisoire qui ne sera exactement fixé qu'à la clôture de l'exercice. Pour y faire face, on a réalisé d'abord de nouvelles économies. La commission semblait disposée à prendre le surplus sur le crédit de l'amortissement; mais l'orateur a insisté pour que ce crédit ne fût pas entamé. On a prétendu que cet amortissement de

100 millions n'était pas réel, puisque le déficit dépasse cette somme; mais on peut espérer que le déficit ne se perpétuera pas. On retrouverait alors une disponibilité de 100 millions.

D'autre part, la liquidation de l'exercice de la dotation de l'armée doit laisser disponible un reliquat de 24 millions. C'est sur ce produit qu'il a paru possible de prélever 14 millions nécessaires pour équilibrer le budget. Il n'y a là rien d'inusité. C'est là une ressource exceptionnelle, mais aussi est-elle destinée à faire face à une situation exceptionnelle. Il n'y aura pas tous les ans 23 millions à payer aux Compagnies de chemins de fer.

Grâce à cette combinaison, le budget de 1885 se présente en parfait équilibre, sans rien emprunter aux excédents des exercices antérieurs.

Quant aux dépenses, elles ont été évaluées avec la plus grande exactitude. Le chiffre des intérêts à payer par la dette flottante a été réduit par la commission du budget, sur la proposition du gouvernement.

Hier, M. Ribot a demandé instamment la suppression du budget extraordinaire, la réalisation de notables économies; mais il a reconnu lui-même qu'on ne peut arrêter tout à coup les travaux; seulement, il voudrait qu'on liquidât immédiatement le compte des travaux à faire. Le gouvernement estime qu'il vaut mieux se maintenir dans une situation d'attente et arriver graduellement sans recourir à de gros emprunts, à liquider l'entreprise.

Une autre cause de la gêne du Trésor est dans la Caisse des écoles et celle des chemins vicinaux, qui n'ont aucune ressource propre et qui fonctionnent grâce à des subventions successives. De ce chef, le Trésor a un découvert de 535 millions, il ne faut pas s'étonner qu'on ait eu recours aux bons du Trésor. Cette somme forme une grosse part de la dette flottante, qui est de 1,250 millions.

Les opérations de cette nature ne peuvent être continuées sur le même pied, car les remboursements se font plus lentement que les dépenses. Le ministère a préparé un projet de loi en vertu duquel les communes emprunteront directement avec le concours de l'Etat. De ce côté, la situation se trouve ainsi sensiblement améliorée.

On peut regretter certains dégrèvements; celui sur le sucre n'a pas augmenté la consommation et

n'a pas profité au producteur.

Le dégrèvement sur les vins n'a donné de bénéfice ni au consommateur ni au producteur. Le Trésor a perdu une somme considérable sans profit pour le producteur. (Bruit.)

Le ministre propose de rétablir l'impôt sur les boissons, en allégeant celui frappé sur la petite vitesse. (Très bien! très bien! sur divers bancs.) Il affirme en terminant que ce budget est sincère et de nature à rassurer le pays sur l'avenir de nos finances. (Applaudissements répétés au centre et à gauche.)

M. Raoul-Duval dit que les fonds d'Etat étrangers ont suivi une progression ascendante depuis quelques années, pendant que les nôtres sont en baisse. Le bilan de la Banque de France accuse un ralentissement d'affaires. L'amortissement de 100 millions est annulé par une émission équivalente d'obligations.

Les budgets communaux ne cessent de grossir, parce que partout on pousse à la dépense. (Très bien! à droite.)

L'orateur critique le rapport de M. Jules Roche. Il affirme que les charges résultant de la politique financière suivie depuis quelques années dépassent déjà 500 millions; elle dépasseront bientôt les charges résultant de la guerre. (Très bien! à droite.)

La commission du budget a bien fait des économies sur certains chapitres, mais elle a augmenté d'autres divers autres chapitres. Il n'y a pas d'économie finale.

L'orateur croit que la guerre aux croyances religieuses (interruptions à gauche. — Bruit) est la grande cause du défaut de confiance dont le contre-coup se fait sentir dans les budgets. Il regrette la suppression des crédits pour les cardinaux. (Très bien! à droite.)

L'orateur termine en disant que si l'on a tort de faire croire aux autres pays que notre situation est mauvaise, il faut constater que l'emprunt permanent est un danger réel, ainsi que l'exagération de travaux publics peu productifs et la périlleuse politique coloniale suivie par le cabinet.

Pour faire cesser le manque de confiance, il faut faire la paix à l'intérieur. A ce seul prix, la France

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(48)

## LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

Il se retourna et devint très-pâle en reconnaissant une femme qui était venue voir deux fois Hilarion Gentil à Poissy, pendant qu'il y était prisonnier. Cette femme s'appelait madame Duparc. Elle vivait dans un monde interlope, sa fortune n'ayant même pu la faire recevoir dans une société plus relevée.

D'apparences communes, de façons triviales parlant en outre comme une fille, madame Duparc, sous la robe de soie, était restée ce qu'était naguère la belle Marton sous la robe d'indienne. Déjà vieillie par des excès de tout genre, rendue plus avide encore par sa fortune subite, madame Duparc avait remarqué ce jeune homme, prisonnier à côté d'Hilarion et dont les allures distinguées, la tenue correcte, tranchaient si bien avec celles de ses amis à elle. Son étonnement fut donc très-grand, en retrouvant dans André Darcourt, jeune homme reçu dans les meilleurs salons celui qu'elle avait connu, s'appelant Amédée Lejosne.

André voulut nier, feignit d'abord de croire à une erreur de madame Duparc. C'est le jeu qu'emploient d'habitude les gens pris en pareille aventure. Autrefois le forçat Cogniard s'était fait

passer pour le comte de Sainte-Hélène et soutint avec audace qu'il n'était pas l'ancien forçat, même devant les preuves les plus accablantes. Mais madame Duparc s'entêta, sans se rendre compte elle-même de l'intention qui la poussait à agir ainsi. Peut-être espérait-elle faire chanter le jeune homme. Leurs relations tournèrent autrement. Elle s'éprit d'André; elle éprouva pour lui la passion démesurée d'une femme sur le retour. Darcourt n'osa pas faire, d'un mot elle pouvait le déshonorer.

Après quelques mois de liaison, madame Duparc proposa tout franc à André de l'épouser. Là, sa diplomatie habituelle fit défaut au jeune homme. Au lieu de feindre de consentir, au lieu de chercher à gagner du temps, il s'emporta et refusa, non sans une nuance de mépris, que madame Duparc saisit parfaitement.

Elle se dit qu'un garçon affamé de fortune comme celui-là devait avoir une raison bien puissante pour la repousser, elle qui était riche. Son instinct féminin venant en aide à son dépit, elle devina une partie de la vérité : André devait aimer une autre femme!

Mais laquelle? Elle prit ses informations. Hilarion Gentil, sorti depuis quelque temps de Poissy, refusa net de l'aider et prévint même André Darcourt. Grâce à cela, ce dernier put égarer les soupçons de madame Duparc et la laisser même convaincue qu'elle s'était trompée, ce qui lui permit de continuer à faire une cour assidue à Blanche de Maudreuil.

La jeune fille l'aimait. Elle voyait en lui l'ami intime de son frère, plus même, un homme que son père estimait. André Darcourt joua serré.

Il voulait épouser Blanche belle et riche héritière. Qu'importait qu'il fût pauvre? Le baron de Maudreuil avait dit bien souvent en sa présence que sa fille choisirait elle-même son mari. Une seule personne était à craindre pour lui : c'était la baronne. Non qu'elle eût une aversion quelconque contre lui. Mais André, avec sa nature corrompue, jugeait tout le monde à son image. Il résolut d'avoir une arme contre Claire de Maudreuil, au cas où celle-ci se fût montrée opposée à son mariage. Il ne tarda pas à apprendre la liaison de la baronne avec Richard Malvern.

Ainsi qu'il arrive toujours, le monde commençait à soupçonner la faute de la baronne de Maudreuil, à en jaser même; rien n'était donc plus facile à l'ambitieux que de connaître ce qui se passait.

Un homme de la trempe d'André Darcourt, résolu à tout, ne devait pas hésiter à combattre avec de pareilles armes. Peut-être aussi entrevoyait-il un moyen de gagner plus complètement madame de Maudreuil à sa cause, en la sauvant, si elle était soudainement exposée à l'un de ces périls qui menacent toujours les femmes coupables.

C'est à ce moment, environ, que décidé à effacer entièrement le passé qu'il craignait, André Darcourt trouva le moyen de supprimer son ancienne personnalité d'Amédée Lejosne. Les journaux ayant annoncé qu'on avait trouvé un homme pendu au bois de Boulogne, sans qu'il fût possible de reconnaître l'identité, il se présenta à la préfecture de police, porteur d'un portefeuille, lequel contenait quelque argent, le fameux passeport et le billet traditionnel de ceux qui se sui-

cident :

« N'accusez personne de ma mort... »  
La police aime toujours à établir l'identité des suicidés : il fut avéré, le portefeuille ayant été recueilli dans un massif du bois de Boulogne, que le pendu s'appelait Amédée Lejosne.

Mais, en dépit de ces précautions, l'orage approchait. Madame Duparc apprit, par un hasard, le prochain mariage de Darcourt. Se trouvant au théâtre, dans une loge, elle entendit à côté d'elle la conversation suivante :

— Quelle est donc cette belle jeune fille, tout en blanc, là-bas, dans l'avant-scène de gauche?

— Mademoiselle de Maudreuil. Elle va épouser bientôt, dit-on, l'ami de son frère, André Darcourt.

Madame Duparc se sentit bafouée, trahie, moquée. Dans le feu de sa colère, elle rentra chez elle et écrivit cette lettre au baron :

« Les renseignements, monsieur le baron, qu'on vous a donnés sur M. Darcourt, sont erronés. Questionnez-le sur le sieur Amédée Lejosne, son faux nom, sous lequel il a été envoyé à la prison de Poissy pour six ans. Si vous voulez donc éviter des conséquences funestes, je crois qu'il serait bon que vous interrogiez ceux qui l'ont connu à Poissy... »

On comprend maintenant le vrai sens de la lettre mystérieuse; mais reprenons.

Restait à faire parvenir cette lettre au baron de Maudreuil. Elle voulait savoir auparavant si, en menaçant André Darcourt d'une pareille révélation, elle n'obtiendrait pas de lui qu'il renoncât au mariage projeté. Elle ne tarda pas à percevoir de la faute qu'elle commettait en

aura de bonnes finances. (Applaudissements à droite. La clôture.)

M. Pelletan demande l'ajournement de la discussion.

La suite de la discussion est remise à lundi.

Séance du 24 novembre

La Chambre a abordé dans sa séance d'hier, la discussion des crédits pour le Tonkin.

M. Lockroy qui a pris le premier la parole, a critiqué ces expéditions lointaines qui coûtent fort cher et sont d'un médiocre profit pour le pays.

M. Delafosse. — La véritable discussion n'est pas le vote de crédits, mais le jugement à rendre sur la politique ministérielle.

Je déterminerais donc les responsabilités encourues ; j'indiquerai les solutions qu'elles comportent, c'est-à-dire la condamnation du cabinet actuel et son remplacement immédiat suivi de la mise en accusation. (Applaudissements.)

## SÉNAT

Séance du 22 novembre.

Après l'adoption d'un crédit de 80,000 francs pour les expériences de M. Pasteur, le Sénat continue la discussion sur les sociétés.

### La loi sur les sociétés.

Sur la proposition de M. Bozérian, rapporteur, les trois articles 4, 5 et 6, sur lesquels la commission a présenté des modifications, sont adoptés. Les modifications portent que le recueil des sociétés sera annexé au Journal officiel, que les actions ne sont ni négociables, ni cessibles avant la constitution définitive de la Société ; enfin, que tout souscripteur ou actionnaire qui a cédé son titre, cesse d'être responsable des versements non effectués, deux ans après la cession ou la négociation.

Le Sénat revient ensuite à l'article 12 qui est adopté.

M. Denormandie demande la suppression de l'article 13 et propose une nouvelle rédaction ainsi conçue : « Dans toutes les sociétés par actions dans lesquelles il sera fait des apports en nature, le capital à souscrire en numéraire devra être d'un dixième au moins de la valeur des apports. »

M. Bozérian combat vivement cet amendement, qui est pris en considération par 408 voix, contre 66.

L'article 14 est relatif à l'administration des sociétés anonymes.

M. Clément demande le renvoi à la commission ; il est prononcé.

L'article 15 est adopté, après la suppression du paragraphe qui disait que les administrateurs sont toujours révocables.

Les articles 16 et 17 sont adoptés.

Sur l'article 18, M. Schœwer-Kestner défend un paragraphe additionnel, d'après lequel l'Assemblée générale doit être convoquée chaque fois qu'une demande en est faite par les actionnaires représentant la moitié du capital social.

L'amendement est adopté.

Les articles de 18 à 22 sont adoptés.

Sur la demande de M. Batbie, l'article 23 est renvoyé à la commission.

Les articles de 24 à 31 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

## Informations

### L'affaire Saint-Nicolas-des-Champs.

Lorsque M. le préfet de la Seine, exécutant

les ordres de M. le ministre de l'intérieur, a envoyé un délégué pour prendre possession de la sacristie de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, il commettait en excès de pouvoir.

Lorsque M. le coré et la fabrique de l'église ont résisté aux ordres de M. le préfet, ils avaient pour eux l'autorité de la loi.

Ainsi vient de le décider le conseil d'Etat. Après avoir entendu M<sup>e</sup> Houssset, avocat du conseil de fabrique en sa plaidoirie, M. Marguerite, commissaire du gouvernement en ses conclusions, le Conseil d'Etat, après en avoir délibéré, a rendu immédiatement la décision suivante :

Sur la recevabilité du pourvoi :

Considérant que les dépêches du préfet de la Seine, en date du 26 décembre 1883 et du 5 avril 1884, et la dépêche confirmative du ministre des cultes, en date du 23 juin suivant, ont enjoint au président du conseil de fabrique de l'église Saint-Nicolas-des-Champs de procéder à l'évacuation des sacristies dans le délai de six mois, à l'expiration duquel cette mesure recevrait son exécution ;

Que ces injonctions n'ont pas le caractère de simples mises en demeure, ne pouvant préjudicier aux droits des parties, mais qu'elles constituent des décisions de nature à être déférées au conseil d'Etat par la voie du recours pour excès de pouvoirs ;

Au fond :

Considérant que le décret du 23 août 1858 s'est borné à déclarer d'utilité publique le dégagement de l'église paroissiale et curiale de Saint-Nicolas-des-Champs par l'ouverture à une rue de 17 mètres de large, longeant le côté sud de cet édifice ; que les sacristies de ladite église sont situées sur le tracé de la rue projetée, actuellement dénommée rue Cunin-Gridaine ;

Considérant que la déclaration d'utilité publique n'a pas per elle-même pour effet de conférer à l'administration, chargée d'exécuter le travail public, un droit d'occupation immédiate sur les immeubles affectés au service du culte ; que les dits immeubles ne peuvent être distraits du service religieux que si l'autorité compétente, pour prononcer leur désaffectation, a préalablement statué sur cette mesure et sur les conditions auxquelles elle peut être soumise ; qu'il s'agit de la que le préfet de la Seine ne pouvait sans excéder ses pouvoirs, prescrire l'évacuation des sacristies de l'église Saint-Nicolas-des-Champs avant qu'il ait été procédé ainsi qu'il a été dit ci-dessus, et que la fabrique est fondée à demander par ces motifs l'annulation des décisions attaquées,

Décide :

Art. 1<sup>er</sup>. — Sont annulées les décisions ci-dessus visées du préfet de la Seine, en date des 26 décembre 1883 et 5 avril 1884, ensemble la décision confirmative du ministre des cultes, en date du 23 juin 1884.

Une réunion privée, tenue dimanche sous la présidence de M. Léon Say, a décidé la création d'une Ligne contre le renchérissement du pain et de la viande.

## LA GUERRE DE CHINE

Paris, 22 novembre,

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante de l'amiral Courbet :

baron, ce jeune homme chassé de partout, émigrerait aussi, pourrait la retrouver. De son côté, Hilarion alla plusieurs fois voir sa fille, se disant que, par Loïc, elle pourrait peut-être savoir quelque chose. Il espérait en faire une espionne inconsciente. Comme Jeanne ne comprenait pas le rôle odieux qu'on voulait lui attribuer, Hilarion, un soir, pris d'ivresse, eut l'imprudence de menacer devant elle le baron de Maudreuil.

Enfin, un soir, madame Duparc fit venir son homme d'affaires et lui remit la lettre destinée à M. de Maudreuil.

— Je pars ce soir, à huit heures, dit-elle. A dix heures vous porterez cette lettre chez le concierge de M. le baron de Maudreuil, rue de Lisbonne.

L'homme d'affaires, étant en plus chargé de gérer les propriétés de madame Duparc, pendant l'absence qu'elle allait faire, avait tout intérêt à obéir.

Deux heures plus tard, vers midi, Hilarion, toujours au guet, toujours à l'affût, apprit que Marton fuyait le soir-même. Il se hâta de prévenir André, et d'abord la même idée leur vint à tous deux. Si elle partait, c'est qu'elle avait dénoncé Darcourt ! André envisage cette situation avec son sang-froid accoutumé. Sa carrière d'aventurier était finie du premier coup. M. de Maudreuil, non-seulement le chasserait de chez lui, mais encore ferait en sorte que toutes les portes se fermassent devant ce repris de justice. Il n'hésita pas.

Chaque famille « a sa plaie cachée. » André connaissait la plaie de celle-là. Il résolut de s'armer de telle façon contre M. de Maudreuil que le

Fou-Tcheou, 22 novembre.

Le 13 et le 14 novembre, une colonne de 400 hommes et de 2 pièces de canon de 4, commandée par le commandant Lange, a attaqué les ouvrages fortifiés, récemment établis par les Chinois. L'ennemi a été repoussé avec des pertes sérieuses. Ses retranchements ont été démolis et ses cantonnements brûlés.

Nous avons eu trois hommes légèrement blessés.

— Le vice-amiral Duperré a arboré, hier, son pavillon sur « le Colbert » et pris le commandement de l'escadre d'évolutions.

Le ministre de la marine a reçu la dépêche suivante du général Brière de l'Isle, en date du 22 novembre :

Le 16, la canonnière « le Révolver » a eu deux hommes tués et trois blessés, dans une affaire qui s'est terminée par un succès.

Le colonel Duchesne a rencontré, le 19, à dix kilomètres de Hyen-Guan, les Pavillons-Noirs, renforcés par des régoliers du Yunnan, établis dans des ouvrages fortifiés, qui ont été enlevés successivement.

Cette rencontre a coûté huit tués et vingt-cinq blessés. L'ennemi s'est enfoncé vers le Nord et vers l'Ouest. Il a évacué la vallée du Song-Cao.

### Le monument de Gambetta à Paris

Le projet couronné, celui qui doit être le monument Gambetta qu'on élèvera dans le square du Carrousel, entre les deux ailes du Louvre et dont le prix s'élèvera à 350,000 fr., est d'un aspect saisissant.

Sur trois marches de pierre se dresse un obélisque élevé. En bas de l'obélisque formant socle, un immense bas-relief un peu dans la manière de Rude, nous montre Gambetta soulevant la France pour la défense nationale. Au-dessus du socle, le génie du patriotisme agit un drapeau ; des soldats, des hommes du peuple électrisés par son éloquence, ramassent leurs armes, retournent au combat.

Aux deux côtés du socle, on voit deux figures allégoriques en bronze, la Vérité et la Force.

Tout au haut de l'obélisque, un lion de bronze ailé qui semble avoir fait de grands efforts pour escalader ce sommet, porte une jeune République, tenant entre ses mains les foudres, et la déclaration des Droits de l'Homme.

Sur les quatre faces de l'obélisque, sont inscrits de longs passages des discours de Gambetta.

L'obélisque à 25 mètres de hauteur et atteindra le sommet du Louvre.

Un rédacteur du *Matin* est allé voir mercredi soir M. Aubé, l'heureux lauréat du concours, qui habite tout au fond de Vaugirard, au troisième étage d'une modeste maison de la rue Cambone ; il a trouvé le sculpteur encore dans toute la joie de son triomphe.

Aubé, est un vaillant qui a lutté beaucoup avant d'arriver à la grande situation qu'il occupe aujourd'hui.

baron fut obligé de se taire. Honneur pour honneur ! Si M. de Maudreuil déshonorait André, André déshonorait madame de Maudreuil. Comment ?

En divulguant son adultère. Le moyen était tout trouvé.

Nos lecteurs savent déjà comment, le même jour, Hilarion Gentil s'introduisit chez Richard Malvern et vola les lettres de Claire. Désormais André était armé et pouvait agir avec plus de sûreté. Car rien n'était perdu, peut-être, si l'on arrivait à intercepter la missive terrible. Darcourt, on se le rappelle, se présenta dans la journée chez M. de Maudreuil. Rien n'annonçait qu'on connaît ses antécédents. Donc, la lettre n'était pas encore arrivée. Quant à Marton, elle avait quitté son domicile dès le matin.

La journée fut affreuse pour André Darcourt. A chaque instant, il s'attendait à voir l'une de ses relations lui tourner le dos. Il résolut d'en finir. Le soir même, il entraînerait M. de Maudreuil dans un endroit où il pourrait l'entretenir sans danger d'être entendu, et là il lui offrirait ce marché odieux : l'honneur de la baronne contre son honneur à lui.

Cependant l'homme d'affaires tint parole. A dix heures, on apporta la lettre à l'hôtel. Avant qu'on eût pu la remettre au baron, Hilarion Gentil, déguisé, arrivait à son tour et demandait à lui parler.

On connaît la première partie de cet entre-tien. Hilarion dit s'appeler Léonidas Cazavon ; il s'était servi d'une carte de Richard Malvern pour être sûr d'être reçu. Il commença, ainsi qu'on l'a vu, par feindre de vouloir vendre les lettres : et

On n'a pas oublié son Dante qui fit sensation au Salon, ni sa statue de Bailly, placée aujourd'hui dans une des niches de l'Hôtel-de-Ville. Enfin, c'est encore à lui qu'on doit la statue du général Joubert, qu'on a récemment inaugurée.

Aubé est un homme de quarante ans environ, déjà très chauve, et dont la moustache est presque grise.

### Le Choléra

L'épidémie cholérique s'est un peu à peu et on la considère aujourd'hui comme à peu près terminée.

La commission municipale sanitaire a décidé qu'elle ne tiendrait plus de séances quotidiennes.

M. Fallières vient de signer la nomination du chanteur distingué, M. Gailhard et de M. Ritt, ex-directeur de la Porte-Saint-Martin et de l'Opéra-Comique, au poste directorial de l'Opéra.

L'amiral Fourrichon est mort subitement, lundi matin à Paris.

M. Fourrichon (Martin), était né à Viviers (Dordogne), le 9 janvier 1809.

### Le droit sur le blé.

L'agriculture ne saurait subsister si elle est condamnée à vendre ses produits au-dessous du prix de revient. C'est là un fait dont il faut bien tenir compte. Ce qui oblige nos agriculteurs à vendre à perte, c'est la concurrence que les blés étrangers viennent faire à leurs produits sur notre propre marché. Les agriculteurs étrangers exploitent des terres plus fertiles, ils ont la main-d'œuvre à meilleur marché, ils ne supportent pas nos charges ; ils sont donc placés dans des conditions extrêmement favorables pour faire concurrence à nos producteurs agricoles.

Ceux-ci, — ils ne sont pas bien exigeants, — demandent qu'on rende la partie égale entre eux et leurs concurrents étrangers en imposant à ces derniers l'équivalent des charges qu'ils supportent, eux Français, pour l'honneur, pour l'avantage et pour la sécurité de la patrie commune. Que répond-on à cette réclamation si juste et si simple ?

Il est à remarquer tout d'abord que l'on ne répond pas directement. On se jette tout de suite à côté de la question. On se livre à des calculs, on dresse des statistiques. Ce n'est pas, dit-on, par exemple, l'importation étrangère qui est la cause de l'avilissement du prix du blé. La France a produit, en 1882, 122 millions d'hectolitres de blé ; elle en a produit, en 1883, 104 millions ; elle en a produit, enfin en 1884, 111 millions. Sa consommation peut s'élever à 105 ou 116 millions. La France a donc produit cette année une quantité de blé à peu près égale, sinon même supérieure à ce qu'elle consomme. En 1883, où la production avait été inférieure à la consommation, l'importation de blés étrangers n'a pas dépassé 13 millions d'hectolitres. Elle ne dépassera pas cette année, selon toute

tout d'abord le baron crut avoir affaire, en effet, à ces matras chanteurs comme il en existe tant à Paris.

— Vous voulez de l'argent ? dit-il.

— Oui.

— Soit : donnez-moi ces lettres.

— Oh ! un instant, Monsieur ! Je suis trop prudent pour les avoir apportées avec moi. Ensuite, je vous le répète, elles ne m'appartiennent pas. Si vous voulez les avoir, il faut que vous preniez la peine de m'accompagner.

M. de Maudreuil n'apprenait plus rien de nouveau quant à la trahison de la baronne, puisque, dans le courant de la journée, il avait eu avec Claire cette explication douloureuse qui avait presque brisé la pauvre femme. La proposition qu'on lui faisait de vendre les lettres d'amour de madame de Maudreuil ne pouvait donc le mettre au courant de rien. Seulement, il ne voulait pas que le scandale entachât son nom. Il avait dit à Claire : « Si je me suis tu pendant deux ans, c'est que je ne veux pas que votre honte retombe sur mes enfants ! »

— Combien voulez-vous ? demanda-il.

— Vingt mille francs.

— Et vous me rendrez ces lettres ?

— Ma parole d'honneur.

M. de Maudreuil regarda un instant le coquin qui osait lui faire cette réponse cynique. Hilarion, tranquillement assis dans un fauteuil, restait aussi calme, aussi souriant, que s'il eût été chez lui.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

vraisemblance, 7 millions. Eh bien, qu'est-ce que cela ? et comment la production indigène s'en trouverait-elle affectée ?

Comment ! mais de la façon du monde la plus simple malheureusement et la plus facile à comprendre. C'est un sophisme enfantin que celui qui consiste à dire : Vous avez tort de vous plaindre de l'importation étrangère elle ne s'élève qu'à 7 millions d'hectolitres, et vous en produisez 111 !

Ce qui fait que l'importation étrangère est si dommageable pour notre agriculture, c'est qu'elle produit l'abaissement des prix. Un seul hectolitre de blé pénétrant sur le marché français et offert à un prix inférieur à celui auquel peut consentir le producteur français, suffirait pour faire baisser immédiatement le prix du blé indigène. Si le blé américain est offert à 15 fr. l'hectolitre, comment le blé français pourrait-il se maintenir à un prix supérieur ? Il ne faut pas quinze jours avec la navigation à vapeur, pour amener aujourd'hui en France tous les blés qui remplissent les ports d'Amérique.

L'agriculture française a donc raison de demander qu'on impose à l'agriculture étrangère, — qui produit dans des conditions infiniment plus favorables, — l'équivalent des charges qu'elle supporte elle-même. En formulant cette réclamation bien modeste, elle ne demande pas, comme on le dit à tort, à être protégée ; elle demande que l'on cesse de favoriser, à son détriment, l'agriculture étrangère, et il est surprenant qu'une pareille demande ne soit point accueillie par un assentiment unanime.

Quel intérêt les pouvoirs publics pourraient-ils avoir à favoriser les agriculteurs étrangers aux dépens des agriculteurs français ? Ceux-ci se réunissent aujourd'hui même pour aviser aux moyens d'amener le Gouvernement à s'occuper sérieusement de leurs affaires. Qu'ils ne craignent pas de parler haut et de façon à être entendus. Ils ont la majorité dans le pays. Ils sont en situation d'imposer quand ils le voudront, leur manière de voir au Gouvernement.

La situation est grave : la question se pose aujourd'hui entre l'existence de l'agriculture française et le maintien du régime commercial en vigueur : l'un des deux doit forcément disparaître. Ce ne sera pas l'agriculture.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**Chemin de fer de Paris à Orléans.** — MM. les obligataires qui possèdent des obligations au porteur de l'emprunt 3 0/0 (n° 1 au n° 3,150,000) et qui n'auraient pas encore présenté leurs titres pour l'adjonction des nouvelles feuilles de coupons, sont invités à en faire le dépôt à la caisse des titres de la Compagnie, 8, rue de Londres, ou dans les gares, après avoir détaché le coupon payable le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Les obligations déposées pour cette opération devront rester monies des deux derniers coupons de l'ancienne feuille : *Juillet 1884 et Janvier 1886.*

Le remplacement anticipé des feuilles de coupons a pour but de prévenir des retards ou des lenteurs dans le paiement des derniers coupons.

Paris, le 20 novembre 1884.  
**Le Directeur de la Compagnie,**  
H. MENTION.

Notre compatriote M. le capitaine de frégate Gaillard, figure sur le tableau d'avancement pour le grade de capitaine de vaisseau.

On se souvient de la belle conduite du capitaine Gaillard à Madagascar et de l'élogeux ordre du jour de l'amiral Pierre.

Notre compatriote Cahozac, capitaine au 7<sup>e</sup> régiment d'artillerie, vient de sortir de l'École supérieure de guerre avec le brevet d'Etat-Major.

**Noyé.** — Lundi matin, vers 7 heures, le commissaire de police ayant été prévenu qu'un cadavre venait d'être découvert dans la rivière, dans la direction de Larroque, à environ deux kilomètres du Pont-Neuf, s'est transporté sur les lieux et a constaté que le corps d'un individu qu'il a reconnu être le nommé Gironde Guillau-

me, âgé de 56 ans, né à St-Martin-de-Vers, et demeurant au faubourg Cabessut, où il vivait du produit de sa pension de retraite, gisait à environ douze mètres du bord du Lot, dans un endroit où l'eau n'atteint qu'une hauteur de 35 à 40 centimètres.

Le cadavre ne portait aucune trace de sévices, violences ou contusions. La partie supérieure du corps était plongée dans l'eau tandis que la partie postérieure émergait des flots. M. le docteur Clary, ayant procédé aux constatations médico-légales, le corps a été transporté à l'hospice par les soins de M. le commissaire de police.

Est-on en présence d'un suicide, d'une mort accidentelle ou d'un crime ? L'enquête qui est faite en ce moment permettra sûrement de l'établir. Le malheureux Gironde ex-soldat, décoré de la médaille militaire, jouissait de l'estime générale et l'on se perd en conjectures sur la bizarrerie des circonstances qui ont amené la mort de cet infortuné, dont le caractère jovial et les habitudes pacifiques ne faisaient pas prévoir un aussi funeste dénouement.

**Accident.** — Lundi matin, le nommé Allaux Laurent, âgé de 13 ans, qui travaillait à l'École normale en construction, est tombé du 2<sup>e</sup> étage sur le sol. M. le docteur Gélis lui a donné les premiers soins. Son état ne laisse pas que d'inspirer de vives inquiétudes.

**Le recrutement des percepteurs.** La commission qui examine la loi récemment votée par le Sénat sur le recrutement des percepteurs s'est prononcée en principe pour l'ancienne proposition de MM. Lelièvre et Drumel dont voici l'économie :

Le service des percepteurs serait rattaché à la direction des mouvements des fonds. Il serait créé huit classes de percepteurs, et nul ne pourrait obtenir une perception sans avoir passé par le surnomérariat.

Cependant, dans une proportion de 33 0/0, des perceptions seraient réservées aux sous-officiers rengagés, aux officiers blessés ou retraités. D'autre part, les employés de l'administration centrale et des contributions directes continueraient, comme par le passé, à pouvoir obtenir des perceptions.

La commission entendra prochainement le ministre des finances sur ces points. On assure que M. Tirard est personnellement opposé au rattachement des perceptions à la direction du mouvement des fonds.

**La loi sur l'instruction obligatoire**

La cour de cassation, par arrêt du 14 novembre dernier, vient de décider que le défaut, par un père de famille, d'avoir déclaré au maire comment il faisait élever son enfant, ne constituait pas une contravention que la commission scolaire pût punir. Mais elle a, dans le même arrêt, interprété la loi du 28 mars 1882, en ce sens que, dans le cas où un enfant a été absent de l'école plus d'une journée, à quatre reprises différentes, le père peut être cité devant la commission scolaire, même avant l'expiration du mois.

Enfin un autre arrêt, rendu à la même date porte qu'une commission scolaire ne peut faire afficher le nom du père de famille qu'elle a cité pour la première fois et qui a obtempéré à son invitation.

**Arrestation d'un agent de change.** — La police de Nice vient de procéder à l'arrestation d'un agent de change et conseiller municipal par-dessous le marché. C'est le troisième à Nice depuis peu de temps.

Les deux premiers n'étaient accusés que de maladresse. Celui que le parquet a fait incarcérer aujourd'hui est, dit-on, prévenu de faux. Le déficit constaté dans la première journée, dépasserait 200 mille francs ; les faux atteindraient le chiffre de 600,000 francs.

**La photographie appliquée aux vins.** — Il résulte du rapport consulaire adressé au ministère du commerce que plusieurs négociants de Marseille ont fait photographier des vins reçus d'Algérie.

Le rapport déclare que la photographie révélerait les altérations du vin par des changements opérés dans les cristaux et dans la couleur. Si un vin a été étendu d'eau, additionné d'alcool ou de sucre, des cristaux ou des sels

plus abondants en apporteront le témoignage. La photographie servirait encore à contrôler les vins fuschinés ou altérés par des matières colorantes. Elle permettrait en outre de préciser assez exactement l'âge, la provenance, la condition du liquide.

**Les attaques nocturnes continuent à Périgueux.** Dimanche dernier, Pierre Lalet, cultivateur à Bailland, et Alfred Revardel, propriétaire à Mauvignies, commune de Coursac, revenaient d'Arthur, vers onze heures et demie du soir. Arrivés au lieu dit Bois de Charbonnières, ils aperçurent les silhouettes de deux individus arrêtés sur le côté de la route et qui se dissimulaient derrière les arbres. Après avoir fait quelques pas de plus, ils entendirent tout à coup les mots : « La bourse ou la vie ! » prononcés par un individu de haute taille qui avait couru sur le côté droit de la route et s'approchait d'eux. Lalet et Revardel avaient chacun leur fusil : ils arrièrent le chien et le premier dit à l'agresseur : « Si tu avances, tu es mort ! » Alors une voix de femme se fit entendre : « Ne faites pas du mal à mon mari, il est ivre. »

Lalet et Revardel reconnurent alors le sieur Vessat, dit Pitin, et sa femme, qui habitent la commune de Coursac depuis seulement quelques mois. Tous les quatre cheminèrent ensemble pendant 2 ou 300 mètres, et, arrivés à l'embranchement du chemin qui conduit à Bailland, Lalet et Revardel laissèrent sur la route les époux Vessat.

M. le Maire de Coursac a reçu la plainte des sieurs Lalet et Revardel, et la justice s'est transportée ce matin au village de Bailland et à Soucioux, où demeurent Vessat et sa femme. Ceux-ci, confrontés avec les deux premiers, ont nié énergiquement avoir arrêté sur la route et avoir prononcé les mots : « La bourse ou la vie ! » Mais Lalet et Revardel ont formellement déclaré qu'ils avaient été victimes d'une véritable arrestation à main armée qu'ils n'ont été laissés tranquilles que parce qu'ils étaient armés de fusils.

C'est ce que l'instruction de cette affaire apprendra.

La 27<sup>e</sup> et la 28<sup>e</sup> livraisons de l'*Histoire générale de la province du Quercy*, de Guillaume Lacoste, publiées à la librairie Girma, viennent de paraître. Ces fascicules contiennent la période la plus prospère de notre vieille cité. Un de ses enfants Jean XXII vient de mourir sur le siège Pontifical ; une pléiade de Quercinois ont revêtu la pourpre romaine, Arnaud de Via, Desprez de Montpezat, Bertrand de Montpezat, Gancelin Dejean, Bertrand de Pouget, Guillaume de Farinier etc. La bourgeoisie de Cahors compte dans ses rangs des personnages dont le nom subsiste encore vivant dans nos annales : Pierre de Via, Jean de Cabazat, Jean de Lastier, Jean du Bousquet etc. Ces souvenirs et bien d'autres sont ravinés par le chroniqueur. Ceux qui préoccupent les légendes religieuses, y liront la vie de Sainte-Loicale, Sainte-Flore. Les archéologues y trouveront la date de la fondation de de l'église St-Barthélemy et les efforts faits par nos pères dans la lutte contre les Anglais, y liront avec plaisir des documents qui attestent que, même avant Crécy, la ville de Cahors avait installé un arsenal où l'on fondait de bombardes et une fabrique de poudre à canon.

**Quel changement, sans efforts et sans grandes dépenses !** Ne croyez-vous pas que ce serait le cas de faire un essai, pour tous ceux qui sont atteints de la même affection ? « La Boule d'Alzenay (Vendée). » Depuis trois ans, ma femme souffrait de l'estomac, tantôt des gastralgies, tantôt des crampes, aucun remède jusqu'à ce jour n'avait du la guérir. Depuis qu'elle prend de vos Pilules Suisses, elle se sent beaucoup mieux, les douleurs ont disparu, l'appétit est revenu et avec lui la santé. Veuillez m'envoyer encore une boîte de vos précieuses pilules à fr. 50, et je vous autorise à publier ma lettre. « ELIE VICTOR, garde-barrière. » A. M. Hertzog, Ph<sup>ie</sup>, 23, rue de Grammont, Paris.

**Le Fer Bravais** rend au sang appauvri des jeunes filles anémiques et atteintes de pâles couleurs la quantité normale de fer nécessaire à la santé ; il arrive à combattre en peu de temps cet état morbide et, la plupart du temps, à en triompher. La dose est de vingt gouttes dans l'eau rougie au commencement de chaque repas.

**BOURSE. — Cours au 25 novembre**

3 0/0.....	78 45
3 0/0 amortissable (ancien).....	80 75
3 0/0 id. 1884.....	80 00
4 1/2 0/0 ancien.....	104 45
4 1/2 0/0 1883.....	108 80

**Dernier cours du 24 novembre**

Actions Orléans.....	4,315 00
Actions Lyon.....	4,210 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	374 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	306 50
Obligations Lombardes (jouissance.....	303 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	336 00

**BULLETIN FINANCIER**

Paris, 24 novembre 1884.

La première bourse de cette semaine n'a pas modifié les dispositions générales de la spéculation. Le signe caractéristique du marché a été, encore aujourd'hui, une inactivité absolue dans les opérations traitées. Il y a bien longtemps que nous avons à constater ce ralentissement qui n'a d'ailleurs, porté aucun préjudice à la solidité du marché.

S'il est vrai qu'il y a quelques achats au comptant, il n'est pas moins exact que ces achats tendent à se restreindre à mesure que les cours de fonds publics sont plus élevés. Quant aux demandes en spéculation, elles sont presque nulles et lorsque des réalisations se produisent ce sont les rachats des vendeurs à découvert qui en font la principale contre partie. Cette situation dure depuis plusieurs semaines et on commence à se demander si elle pourra se prolonger encore longtemps.

On hésite, par suite, à s'engager à nouveau parce qu'on redoute d'arriver au moment où les meneurs commenceront à battre en retraite.

La Rente 3 0/0 se tient à 78.35 ; l'Amortissable à 80.40 et le 4 1/2 à 108.55.

L'Italien cote 97.45 ; le Turc ne s'écarte guère du cours de 8.25 ; l'obligation égyptienne unifiée fait 321 ; l'Extérieure est aux environs de 58 7/8.

Les actions et les obligations de nos grandes lignes de chemins de fer font bonne figure ; ces titres sont toujours au premiers rang des valeurs auxquelles l'épargne donne ses préférences. Il y a aussi quelques bonnes demandes en obligations Est-Algérien à 330.

L'action Printemps se traite à 300. On offre l'obligation Panama à 317.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Direction de M<sup>me</sup> DALBRET

Mardi 25 novembre 1884.

**HAYDÉE OU LE SECRET**

Opéra comique en 3 actes.

**Bibliographie**

LA REVUE BRITANNIQUE, Sommaire des matières contenues dans la livraison de novembre 1884. — Critique littéraire : La littérature moderne en Espagne. — Roman : La passagère de l'arostook, par W.-D. Howels (2<sup>e</sup> et dernier extrait). — Sociétés secrètes des États-Unis : Le Ku-Klux-Klan. — Zoologie pittoresque. — Sport : Les sangliers et leur extinction dans les Iles-Britanniques. — Finances. Administration. — L'impôt Foncier sur les propriétés non bâties. — Chronique scientifique. — Poésies. — Correspondance de la Revue Britannique. Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Allemagne. — Correspondance de Londres. — Correspondance d'Italie. — Chronique et Bulletin bibliographique. — Banques, bourses et assurances. — Chronique financière. — Bureaux 71, rue de la Victoire, à Paris.

**Montrons le chemin pour qu'on puisse le suivre.** — C'est rendre service à tous ceux qui souffrent que de publier la lettre suivante : Monsieur Fanyau. Depuis longtemps je toussais beaucoup, ma respiration était difficile et j'avais dans le dos des points qui m'obligeaient à arrêter tout travail. J'avais pris bien des médicaments qui ne produisaient aucun effet. On me conseilla de prendre de la Tisane Américaine des Shakers, au bout de quatre jours, je ressentis un grand soulagement et trois semaines après je pouvais reprendre mon travail. J'ai repris un second flacon pour éviter toute rechute, et aujourd'hui, je suis complètement guéri. Armentières, le 2 avril 1884. J. Belleval, rue des Murets, n° 11. (Prix 4 fr. 50 la bouteille.) La brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt, pharmacie Bourguignon à Cahors. Dépôt principal, pharmacie Fanyau, Lille.

**GUÉRISSEZ votre RHUME**

1<sup>re</sup>. Avec une seule BOITE des Véritables 1<sup>re</sup>.

**ESCARGOTS CONCENTRÉS ET CANDIS J.T.**

Prenez pour Guérir vos Enfants

**LE SIROP-GELÉE D'ESCARGOTS J.T.**

Ces deux préparations, d'un goût délicieux et d'une efficacité surprenante, sont faites avec les Escargots recommandés par la Faculté de Médecine de Montpellier.

**ATTENTION aux nombreuses CONTREFAÇONS!!!**

Exiger surtout les lettres J. T. sur la boîte ovale verte, fermée d'une bande blanche dorée, contenant les Escargots avec un chrono ; ainsi que sur le flacon de Sirop-Gelée.

*\* Se trouvent chez tous les bons Pharmaciens.*

**Académie de Médecine de Paris**

**OREZZA**

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang

# MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS  
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclesiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT  
COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS

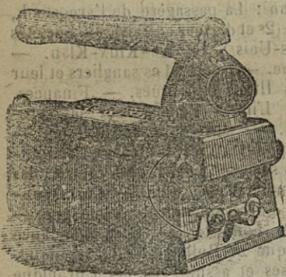
## VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT

PRÈS PUY-LEVEQUE (LOT)

	Bouteilles le mille.	Racinés le mille.
Jacquez .....	30 »	150 »
Herbemont .....	30 »	180 »
Cunningham .....	30 »	180 »
Riparia .....	30 »	80 »
Solonia .....	30 »	100 »
York Madeira .....	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés

Adresser les demandes à M. PIEDLOUP, régisseur du domaine de Caumont.



### NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

## LA GOUTTE ET LES RHUMATISMES

Sont complètement guéris par la

OUATÉ ANTI-RHUMATISMALE DU D<sup>r</sup> PATTISON.

Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.

En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez L. ESCROUZAILLES, pharmacien, pharmacie centrale à Cahors.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

**LA VELOUTINE**

EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

# BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristallin blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

## Vignes Américaines & Franco-Américaines

### MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffe.	Bout.	Racin.
Montefiore (vrai) le cent.	60 »	300 »
Riparia tomentueux.	2 »	7 »
Riparia .....	1 50 »	6 »
Solonia .....	1 50 »	6 »
Viala .....	1 50 »	6 »
York .....	2 »	8 »
Taylor .....	1 »	4 »
Clinton .....	0 50 »	2 »
Rupestris .....	3 »	10 »
Aminia .....	5 »	
Producteurs directs.		
Othello .....	10 »	35 »
Herbemont .....	2 »	10 »
Senesqua .....	5 »	25 »
Bram .....	5 »	25 »
Canada .....	5 »	25 »
Triumph .....	8 »	30 »
Noha .....	5 »	25 »
Jacquez .....	1 50 »	7 »
Cunningham .....	1 50 »	7 »
Secrétaire .....	40 »	

FRANCO-AMÉRICAINE

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia, Solonia ou Viala, 180 francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

## LES RAMOS

Marchand tailleur

ruelle Fénélon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

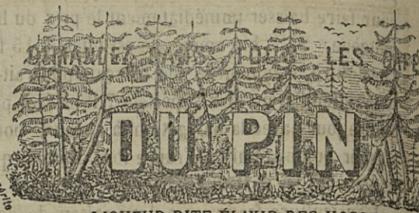
Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.



Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

21 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

MEMBRE DU JURY

BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires dar un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

# AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

## N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES